

2024-1378
2024-06-04

CASORON®

HERBICIDE GRANULÉ

Contient du dichlobénil

DOMESTIQUE

Pour supprimer les mauvaises herbes et les graminées indésirables autour des rosiers, rhododendrons, arbres à feuillage persistant, arbres fruitiers, arbrisseaux fruitiers et plantes ornementales ligneuses.

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF : Dichlobénil2 %

**N° D'HOMOLOGATION 20233
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

UPL AgroSolutions Canada Inc.
PO Box 12219

Research Triangle Park, NC 27709

Renseignements sur le produit : 1-800-438-6071

POUR TOUTE AIDE D'URGENCE CHIMIQUE (déversement, fuite, incendie, exposition ou accident), appeler **CHEMTREC** au 1 800 424-9300

2024-1378
2024-06-04

CONTENU NET : 1 - 25 kg

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

L'herbicide granulé CASORON permet de supprimer les mauvaises herbes autour des plantes ornementales ligneuses, comme les arbres à feuillage persistant, ainsi qu'autour des arbres fruitiers, vignes à raisins, framboisiers, bleuets en corymbes et amélanchiers. L'herbicide granulé CASORON est recommandé pour supprimer beaucoup de graminées annuelles et de dicotylédones (mauvaises herbes à feuilles larges), de même que contre certaines mauvaises herbes vivaces, énumérées ci-dessous :

Amarante	Chénopode	Laiteron	Pissenlit*	Sarrasin sauvage*
Armoise*	Chiendent*	Liseron*	Plantain	Séneçon
Aster bleu	Digitaire	Moutarde	Pourpier	Sétaire
Bourse-à-pasteur	Euphorbe	Pâturin annuel	Prêle	Souchet*
Céraiste	Fougère grand aigle	Persicaire	Renouée	Vesce*
Chardon des champs*	Kochia	Petite oseille*	Salicaire	

* Supprimé en utilisant les doses plus élevées pour des traitements tardifs en automne.

Pour lutter contre les mauvaises herbes annuelles, appliquer l'herbicide granulé CASORON uniquement sur un sol préparé et exempt de mauvaises herbes, soit au début du printemps ou bien à la fin de l'automne, avant que les graines des mauvaises herbes annuelles ne puissent germer ou après qu'un bon travail du sol ait enlevé les mauvaises herbes. Épandre l'herbicide uniformément sur la surface du sol. Ne pas traiter le sol moins de quatre (4) semaines après la transplantation. Pour obtenir les meilleurs résultats possibles, l'herbicide granulé CASORON ne devrait pas être appliqué durant des périodes où la température du sol est élevée. Suivre les instructions spécifiques données pour chaque type d'arbre, de vigne ou d'arbrisseau à protéger.

MODE D'EMPLOI :

Comme ce produit n'est pas homologué pour la lutte antiparasitaire dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser à cette fin.

NE PAS appliquer à aucune masse d'eau.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques par suite du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

AVANT LE TRAITEMENT :

1. Enlever les mauvaises herbes existantes.

2024-1378
2024-06-04

2. Bien travailler le sol et égaliser la surface à traiter.
3. Mesurer l'aire à traiter et déterminer le nombre de mètres carrés.

4. S'il s'agit d'une grande surface, on devrait la diviser en petites sections et traiter individuellement chacune de ces sections.

DOSE À EMPLOYER :

1. Saupoudrer l'herbicide granulé CASORON sur le sol, à raison de 20 grammes par mètre carré de surface à traiter. Avec 200 grammes, on peut donc traiter 10 mètres carrés. Ne pas dépasser cette dose. Une dose plus élevée pourrait causer des dommages à des plantes désirables.
2. Pour profiter d'un épandage plus uniforme et plus précis, on peut effectuer une première application avec la moitié de la quantité prévue sur toute la surface, puis appliquer le reste des granules, c'est-à-dire l'autre moitié, sur la même surface.
3. Le diagramme ci-dessous constitue un guide utile pour calculer la bonne dose à employer et pour assurer une répartition uniforme des granules.

[DIAGRAMME]

Dose à employer (dimension réelle). Saupoudrer uniformément de la manière illustrée

4. L'herbicide granulé CASORON ne devraient pas être utilisé sur des terrains en pente, car il pourrait alors y avoir un ruissellement. Un ruissellement concentré pourrait causer des dommages à des plantes et à des pelouses plus basses.

APRÈS LE TRAITEMENT :

1. Si le produit doit être épandu sur un sol sec, asperger d'abord un peu d'eau pour humecter la terre jusqu'à une profondeur d'environ 1 centimètre. Appliquer entre 1,5 et 2,5 centimètres d'eau. Éviter la formation de mares et le lavage. **NE PAS INONDER.**
2. Ne pas déranger le sol dans l'aire traitée aussi longtemps que le programme de désherbage est maintenu.
3. Ne pas entrer dans l'aire traitée et ne permettre à aucune personne ni à aucun animal familier d'y pénétrer, jusqu'à ce que les granules aient été bien incorporés dans le sol au moyen d'un arrosage approprié et que la surface traitée ait eu le temps de sécher.

PLANTES ORNEMENTALES LIGNEUSES (ÉTABLIES) :

On peut se servir de l'herbicide granulé CASORON pour la suppression des mauvaises herbes autour des plantes énumérées ci-dessous :

Bouleau pleureur à feuilles laciniées	Cèdre rouge	Fusain	Pometier	Spirée
Bruyère	Chèvrefeuille	Genévrier	Rhododendron	Thuya occidental
Buis	Épine vinette	Houx**	Robinier	Tilleul
Caragan	Érable	If (taxus)	Rosier	
Cèdre blanc	Forsythie	Lilas	Saule	
	Frêne	Orme	Seringat	

** À l'exception des variétés *Ilex crenata*, *Ilex rotunda* et *Ilex vomitoria*.

N.B. : Ne pas employer sur les glaïeuls, les pins mugo, les sapins (tels que les sapins baumiers et les sapins argentés), les pruches, les bugles, certaines espèces de houx (*Ilex crenata*, *Ilex rotunda*, *Ilex vomitoria*), les épinettes, ni sur les plantes vivaces herbacées. (Éviter d'utiliser sur des plantes qui meurent en tombant sur le sol en automne). Employer avec prudence sur les plantes couvre-sol à racines peu profondes (le fusain peut être traité) et les autres plantes énumérées ci-dessus.

ARBRES FRUITIERS :

On peut se servir de l'herbicide granulé CASORON pour désherber autour des POMMIERS, CERISIERS, PÊCHERS, POIRIERS et PRUNIERS, en suivant bien le mode d'épandage. Ne pas appliquer moins de quatre (4) semaines après la transplantation.

BLEUETS EN CORYMBES :

Appliquer uniformément durant la période de dormance (tard en hiver).

FRAMBOISIERS :

Traiter les plantations établies de framboisiers. Appliquer l'herbicide granulé CASORON vers la fin de l'automne. Ne pas travailler la terre ni faire pénétrer l'herbicide dans le sol. Ne pas appliquer au printemps, car les framboisiers pourraient alors subir des dommages.

VIGNES À RAISINS :

Employer uniquement pour enrayer les mauvaises herbes sous des vignes établies depuis au moins deux années entières. Ne pas traiter le sol durant l'année qui précède la plantation ou la replantation de vignes.

1. Traiter lorsque les vignes sont complètement dormantes.
2. Traiter uniquement des vignes saines.
3. Traiter seulement des vignes établies depuis au moins deux années entières.
4. Épandre par temps frais sur un sol humide.
5. Éviter toute application excessive à la base des tiges.

N.B. : Si l'on effectue un traitement au printemps, épandre l'herbicide avant la germination des mauvaises herbes, un mois avant le débourrement du raisin. Ne pas appliquer durant des journées brumeuses et très chaudes.

Pour supprimer les plantules de mauvaises herbes, appliquer au début du printemps ou de l'automne.

Pour lutter contre les mauvaises herbes vivaces, appliquer en automne.

AMÉLANCHIERS ÉTABLIS :

Les mauvaises herbes supprimées sont énumérées sur la liste ci-dessus, y compris la stellaire moyenne, le tabouret des champs, le séneçon, l'amarante, le pissenlit et certaines graminées indésirables. Épandre autour des amélanchiers établis depuis un an ou plus. Effectuer l'épandage avec un applicateur pour

2024-1378
2024-06-04

granulés vers la fin de l'automne, mais avant le gel du sol. En faisant un épandage à la volée, employer 20 à 35 grammes d'herbicide granulé CASORON par mètre carré. Ne pas traiter moins de neuf (9) mois avant la cueillette des fruits.

DESTRUCTION DU CHIENDENT ET DE L'ARMOISE AUTOUR DE PLANTES ORNEMENTALES LIGNEUSES ÉTABLIES :

Le chiendent et l'armoise peuvent être supprimés autour des plantes ligneuses énumérées ci-dessus (sauf le buis, le fusain, la forsythie et la bruyère) qui sont en terre depuis au moins un an. Appliquer l'herbicide granulé CASORON sous forme d'épandage uniforme tard en automne, entre le 15 octobre et le 15 décembre, puis effectuer une autre application au tout début du printemps, avant le 1er mai. Utiliser l'herbicide à raison de 25 grammes par mètre carré pour chaque traitement.

RISQUES POUR ENVIRONNEMENTAUX

Toxique pour les organismes aquatiques

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Produit nocif s'il est avalé. Éviter de respirer sa poussière.

Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Éviter de contaminer les aliments pour les animaux et les denrées alimentaires.

NE PAS épandre l'herbicide directement avec les mains.

NE PAS employer pour des plantes ornementales ligneuses ou des cultures fruitières autres que celles qui sont mentionnées sur l'étiquette.

NE PAS employer sur les lits de semence, les planches de repiquage et les plantations de boutures.

NE PAS employer dans et autour des serres.

Toute application au printemps devrait être faite bien avant le débourrement.

NE PAS planter de légumes ni d'autres cultures vulnérables durant l'année qui suit le traitement du sol.

NE PAS utiliser sur un sol sablonneux léger.

PREMIERS SOINS :

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Ne jamais porter des chaussures contaminées. Rincer IMMÉDIATEMENT la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

2024-1378
2024-06-04

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne incommodée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Apporter le contenant, son étiquette ou le nom du produit et son numéro d'homologation avec soi quand on désire obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION :

ENTREPOSAGE : Conserver dans un endroit sec, dans son contenant d'origine étiqueté et bien fermé.

ÉLIMINATION : Ne pas réutiliser le contenant vide et le jeter avec les ordures ménagères.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Casoron est une marque déposée d'Arysta LifeScience Canada Inc.
UPL, le logo d'UPL et Casoron sont des
marques déposées d'une société du groupe UPL Corporation Limited.
©2021 Société du groupe UPL Corporation Limited.